

# Informations complémentaires pour le rapportage des mesures qui seront effectuées entre 2022 et 2026 par Atmo

## Réunion sur son réseau de stations fixes :

A la suite de la réunion du 07/10/2021 entre Atmo Réunion et le LCSQA, il a été relevé un manque d'une Mesure Indicative Régionale. Pour cela, il est nécessaire de trouver un (ou deux) site(s) fixe(s) sur lequel des mesures indicatives pour les COV, les HaP et les métaux lourds seront effectuées, chaque année, durant les 5 prochaines années. De plus, il a été rappelé que les évaluations préliminaires se devaient d'être terminées en 2021.

### Mesures indicatives régionales

Afin de palier à ce problème, il a été décidé qu'entre 2022 et 2026, une mesure indicative régionale sera effectuée annuellement sur les sites suivants :

1. **Pour la mesure des COV** : station fixe **Lislet Geoffroy (LIS)**, située sur la **ZARU**  
→ Mesures à l'aide de prélèvement actifs
2. **Pour la mesure des HaP et des Métaux Lourds** : station **Paradis (PAR)**, située sur la **ZARV**  
→ Mesures par prélèvements actifs

Ces deux stations (**LIS** et **PAR**) seront nos sites de mesures indicatives (MI) régionales pour les 5 prochaines années.

### Justifications

En effet, concernant les métaux lourds, les valeurs relevées sur Paradis sont plus élevées que celle de la station LUT.

Pour la mesure du benzène, la station LIS a été choisie devant JOI car les dernières mesures effectuées, sur ces deux stations en parallèles, remontent à 2010. Les valeurs de l'époque étaient comparables. Cependant, depuis, l'environnement autour de la station LIS s'est fortement urbanisé et le trafic environnant a augmenté.

	HaP	Ni	As	Cd	Pb	Benzène	
2019	LIS   PAR	PAR				JOI	
	0.10	2.02	0.13	0.02	0.0006	0.44	
2020	MOB	PAR				JOI	BKS
	0.05	1.7	0.3	0.02	0.002	0.67	1.7
2021	LUT	LUT				JOI	BKS
	0.04	1.38	0.09	0.07	0.0004	0.73	1.96

	HaP	Ni	As	Cd	Pb	Benzène	
2019	LIS   PAR	PAR				JOI	
	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	
2020	MOB	PAR				JOI	BKS
	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I
2021	LUT	LUT				JOI	BKS
	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	< S.E.I	≤ S.E.I

**Remarque :** Lors des précédents échanges avec le LCSQA, il y a eu confusion entre les stations PCA et PAR. Il n'y aura donc pas de surveillance (mesure fixe, indicative ...) pour les prélèvements manuels au niveau de cette station sur la période 2022-2026.

## Etudes préliminaires

Lors de l'envoi du premier document *LCSQA-Recensement\_régimes\_2022-2026\_20210728\_200921*, nous avions indiqué les évaluations préliminaires suivantes à venir :

1. EP sur **RDT** pour :
  - a. Les PM10, PM2.5, COV et ML jusqu'en 2023
  - b. Les HaP jusqu'en 2022
2. EP sur **BKS** pour les COV jusqu'en 2022

Cependant, le LCSQA a informé que les évaluations préliminaires doivent être terminées en 2021.

Afin de clôturer les études préliminaires à temps, les solutions proposées sont les suivantes :

1. Mesure Indicative sur la **ZR** pour les COV, HaP et ML
  - a. MI sur **RDT** (station « trafic ») jusqu'en 2023
  - b. Si la station fixe de la **CIREST** est opérationnelle en 2024, nous transférerons les MI sur la CIREST (située dans la ZR)
    - ➔ Mesures effectuées à l'aide de préleveurs actifs
2. Mesures fixes sur **RDT** pour les PM10 et PM2.5
  - ➔ Mesures effectuées à l'aide d'analyseurs automatiques
3. Mesure indicative pour les COV sur **BKS** (station « trafic ») en 2022
  - ➔ Mesures effectuées à l'aide d'un préleveur actif